

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE
DE

CHEMINOT †

MOSELLE
57420



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 14 SEPTEMBRE 2021 à 20 heures quinze**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHEMINOT (Moselle)**

Présents : ALEXANDRE Philippe, BARTHEL Gérald, BELIN David, HENOT François, KALIS Lionel, GRANDJEAN Aurélie, MAILLARD Jean-Noël, TONDON Jean-Pierre, VINCENT Maria, LORRAIN Christine, SCHMISSER Mickaël et ROBIN Richard.

Absents / Excusés : JOLY Anne-Lise (pouvoir donné à TONDON Jean-Pierre), MATHIEU Isabelle (pouvoir donné à ROBIN Richard) et WUNDERLICH Emma (pouvoir donné à GRANDJEAN Aurélie)

Date de convocation : 10/09/2021

Monsieur BELIN David est nommé secrétaire de séance.

Approbation du dernier compte-rendu du Conseil Municipal du 12 juillet 2021.

Délibération n°19 – Vente d’un bien communal – annule et remplace la délibération n°5 du 12/04/2021 :

Après l’exposé du Maire concernant la vente d’un bien communal sis 3b place des Marronniers, et sur proposition du bureau, le Maire décide d’annuler la délibération n°5 du 12 avril 2021.

A l’unanimité

A ce titre, un courrier de réponse sera envoyé aux personnes ayant formulé des demandes d’acquisition de ce bien.

Nota : conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et sur proposition du Maire, un point est ajouté à l'ordre du jour du Conseil Municipal, celui-ci concerne les remboursements des frais de missions et de formations des élus.

Délibération n°20 – Délibération relative aux modalités de prise en charge des frais de formation et de mission des élus :

Vu le code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2123-14, L2123-18 et suivants, R.2123-12 et suivants ;

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu la Loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;

Vu le Décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités du règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;
Considérant la volonté de la municipalité de faciliter l'exercice du mandat des élus qui la composent ;

Considérant la nécessité de définir les modalités de remboursement des frais des missions des élus de la ville de Cheminot, dans l'exercice de leur mandat ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide,

De prendre en charge l'intégralité des frais relatifs aux missions et aux formations des élus, dans le respect des conditions en vigueur.

De rembourser les dépenses de transport effectuées dans l'accomplissement de ces missions sur présentation d'un état de frais. Les autres dépenses seront remboursées sur présentation d'un état de frais signé, accompagné des pièces justificatives pour la restauration et l'hébergement.

Le remboursement des frais relevant de la mission reste subordonné à un ordre de mission de l'ordonnateur.

D'autoriser le remboursement au Maire des frais qu'il aurait engagés dans l'exécution d'une mission qui lui incombe en vertu de sa charge en dehors des mandats spéciaux donnés par l'assemblée.

De procéder à l'ajustement automatique des taux et barèmes dans le respect des dispositions réglementaires.

D'imputer la dépense au budget de la Ville au chapitre 62 : « Remboursement des frais de déplacement »

A l'unanimité

Délibération n°21 – Création d'un poste d'adjoint technique :

Le Maire informe le Conseil Municipal :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Compte tenu de la fin du contrat d'apprentissage de Monsieur Maxence FUSS au 15/09/2021, il convient de maintenir les effectifs du service technique.

Le Maire propose :

La création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet pour exécuter des fonctions d'entretien des espaces verts ainsi que des fonctions d'entretien dans les établissements publics et privés de la collectivité territoriale, à compter du 16/09/2021.

Monsieur Maxence FUSS exercera ses fonctions en tant que contractuel de la catégorie C

Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade de d'adjoint technique, sur la base du 1^{er} échelon (Indice Brut 354/Indice Majoré 332).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le tableau des emplois ;

Décide :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- de se référer au budget dont les crédits ont déjà été prévus.

12 voix pour et 3 abstentions

Délibération n°22 – Groupement de commandes Fus@é / délibération autorisant le Maire à signer tous les actes administratifs et à solliciter un subventionnement par le Département :

Le Maire expose au Conseil Municipal le point ci-après portant sur l'acquisition de solutions numériques dans le cadre du groupement de commandes Fus@é initié par le Département de la Moselle et leur subventionnement.

Pour mémoire, la commune a adhéré par décision du 17/12/2020 au groupement de commandes Fus@é « Faciliter les Usages @-éducatifs » qui met à notre disposition une coordination facilitatrice assurée par le Département et des marchés dédiés pour l'acquisition de solutions numériques dites clefs en mains et labellisées par les Autorités Académiques.

Ainsi, les matériels et travaux fléchés dans ces marchés peuvent être subventionnés conformément au règlement d'octroi idoine des subventions Fus@é du Département de la Moselle.

Ceci étant proposé, le Maire propose au Conseil Municipal :

- De l'autoriser à signer toutes les commandes de matériels et équipements numériques pour l'école (travaux de câblage, solutions interactives, classes mobiles, bureautique...) dans le cadre des marchés mis à disposition par le groupement de commandes Fus@é,
- De l'autoriser à solliciter toutes les subventions correspondantes au nom de la commune de Cheminot.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, adopte ce point :

A l'unanimité

Rapports des commissions :

Scolaire :

- Les travaux à l'école effectués pendant les vacances (peinture, etc...)
- Echanges avec Vic Fezensac et l'école
- Les appareils de mesure de CO2 sont à acheter
- Du papier film sera installé dans une classe
- Le remplacement des chaises de la classe CM1 et de la classe CM2 est à prévoir.
- Commission scolaire planifiée le 20/09/2021

Travaux :

- La demande de subvention DETR concernant l'aire de jeux pour enfants a été égarée, une nouvelle demande sera faite auprès des services de la Préfecture.
- Des barrières sont à poser au bout de la rue du Moulin et le remplacement des barrières en béton autour du City Stade est également à prévoir.
- Descente de Longeville : une étude doit être menée concernant le ralentissement de la circulation (« haricot » etc...) sans perturber le déplacement des agriculteurs et l'itinéraire de délestage de l'A31.
- Commission travaux planifiée le 04/10/2021.

Vie associative :

- L'assemblée générale de l'association Les P'tits Loups planifiée le 21/09/2021.
- Foyer Rural : activité Pains Pizzas réalisée le week-end des 28 et 29/08/2021.
- La brocante et la fête patronale se dérouleront le 26/09/2021, un contrôle du pass sanitaire sera nécessaire dans le périmètre de restauration rapide et buvette. Un besoin en main d'œuvre sera nécessaire pour le montage du samedi après-midi et le démontage dimanche en fin de journée.
- Reprise des activités du foyer, sauf l'informatique (faibles demandes)
- L'association « Une Rose Un Espoir » remercie la municipalité pour le prêt de la salle durant le week end du 11 et 12/09/2021.

Impôts indirects :

La commission se réunira la première quinzaine d'octobre, elle est composée de conseillers municipaux et d'administrés désignés par la DGFIP. Le rôle de cette commission est de remettre un avis pour chaque propriété bâtie en fonction des taxes foncières exigées par l'Etat.

Points divers :

Le Maire annonce qu'une réunion de débat d'orientation budgétaire (DOB) sera organisée courant octobre avec l'ensemble des élus et la perceptrice.

Trésorerie : 141 573€ sont sur le compte de la commune, donc 30 000€ supplémentaires par rapport à 2020, ce qui permet d'avoir 1 mois d'avance de trésorerie.

Monsieur MAILLARD Jean-Noël fait remarquer à l'ensemble du Conseil Municipal le travail exemplaire, au profit des affaires scolaires, mené par Madame, JOLY Anne-Lise, déléguée aux affaires scolaires de la commune.

Monsieur MAILLARD Jean-Noël demande à ce que lui soit communiqué la liste des agents communaux, donc un organigramme des agents sera transmis à l'ensemble des élus.

Une prise de contact avec la municipalité de Vic Fezensac a été effectuée récemment afin d'organiser un jumelage à travers des échanges entre les 2 écoles. A cet effet, cette activité de jumelage sera ajoutée à la délégation actuelle de Madame JOLY Anne-Lise.

Concernant l'annulation de la vente, Monsieur ROBIN Richard signale qu'effectivement cette vente a été faite un peu de manière précipitée au mois d'avril 2021.

Séance levée à 21h35

CM du 14/09/2021

NOMS	Prénoms	Fonctions	Signatures
ALEXANDRE	Philippe	Conseiller	
BARTHEL	Gérald	3 ^{ème} adjoint	
BELIN	David	Conseiller	
GRANDJEAN	Aurélie	Conseillère	
HENOT	François	Maire	
JOLY	Anne-Lise	Conseillère	Excusée
KALIS	Lionel	4 ^{ème} adjoint	
LORRAIN	Christine	Conseillère	
MAILLARD	Jean-Noël	Conseiller	
MATHIEU	Isabelle	Conseillère	Excusée
ROBIN	Richard	Conseiller	
SCHMISSER	Mikaël	Conseiller	
TONDON	Jean-Pierre	1 ^{er} adjoint	
VINCENT	Maria	2 ^{ème} adjoint	
WUNDERLICH	Emma	Conseillère	Excusée